

"SOS mineurs en danger : l'appel du 18 juin"

Le Conseil Départemental (CD) ne répond toujours pas à ses obligations!
Appel à rassemblement devant le CD au 2 quai d'Arenc / Lundi 18 juin à 15h30.

La situation d'extrême urgence dans laquelle se retrouvent les Mineurs isolés étrangers (MIE) ne s'est pas améliorée depuis nos dernières tentatives de communication avec le CD, elle reste dramatique et inacceptable. Parler de maltraitance n'est pas de trop, et ce, pour plusieurs raisons :

Une 100aine de mineurs isolés étrangers est toujours à la rue et non prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE); Nombres d'entre eux, ont déjà une ordonnance de placement décidée par le juge des enfants et pourtant... Pour les plus chanceux, le CD propose une mise à l'abri temporaire et précaire à l'hôtel. Ceci n'est pas conforme à la loi dans la mesure où à défaut d'un hébergement stable et d'un suivi approprié pour ces mineurs, leur intégrité physique et psychique reste en danger. Ce dispositif de mise à l'abri nécessite de passer par le commissariat tous les deux jours (mis dehors de l'hôtel pour renouveler une demande d'hébergement) et les jeunes doivent attendre des heures en pleine nuit, sans certitude d'obtenir un hébergement pour un soir, car le nombre de places disponibles est nettement insuffisant. Cette situation génère une mise en concurrence entre les jeunes eux-mêmes. De plus, le seul fait d'exiger leurs droits les expose à de la violence policière (propos haineux et racistes, l'usage de lacrymogène et violences physiques). Concernant la prise en charge médicale et scolaire, elle n'est ni effective ni adaptée. La majorité des jeunes a pu bénéficier d'un accès à la scolarité grâce aux collectifs et associations.

L'occupation de l'église St-Ferréol en novembre 2017 a permis l'ouverture de Pressensé, un lieu prévu pour accueillir dans l'urgence une 50aine de mineurs, dans l'attente d'un placement dans de véritables foyers. Sept mois plus tard, peu de ces jeunes en ont bénéficié et la plupart d'entre eux végètent dans les locaux de Pressensé où les conditions d'accueil et de vie ne sont pas adaptées (installations sanitaires insuffisantes, manque de produits d'hygiène et de vêtements, non possibilité de joindre leur entourage, pas de tickets de transports, ni cartes cantine pour certains, etc.).

La logique absurde de la clé de répartition de la loi de 2013 déracine des jeunes qui étaient déjà intégrés et scolarisés dans d'autres départements, pour les jeter à la rue à Marseille, au nom d'un calcul de flux et quota sans considération pour la dignité de la personne.

Ces conditions de vie générées par les manquements des institutions relèvent de la maltraitance et entraînent de la souffrance physique, un état de tension psychique intense, un sentiment d'abandon et d'injustice. Cette situation créée par l'État et le CD entraîne régulièrement des manifestations de désespoir : des crises psychologiques "soignées" par des "silences institutionnels", des mesures d'"isolement" (placement à l'hôtel) ou pire encore, par des gardes à vue. Des décès sont même survenus ailleurs en France : en janvier 2017 dans le département de la Marne, un jeune mineur isolé a mis fin à ses jours en se jetant du 8^{ème} étage du centre où il était hébergé; en février 2018 à Paris, victime d'isolement et de non prise en charge réelle, un jeune est retrouvé noyé dans la Seine.

La politique d'immigration actuelle prévoit des restrictions sans précédent des droits et libertés des exilé-es. Les jeunes isolés sont eux aussi victimes des politiques de non-accueil et de la fermeture des frontières.

L'État et le CD sont hors-la-loi ! Ils n'assument pas leur obligation alors même que selon l'article L112-3 CASF, le conseil départemental est chargé *de prendre en compte le besoins fondamentaux de l'enfant, de soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et de préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.*

Il est impératif qu'il soit opéré, dans les délais les plus brefs, le placement pérenne de TOUS ces jeunes, dans des foyers adaptés ainsi qu'un dialogue bienveillant et compréhensif pour que chaque jeune puisse vivre dans des conditions favorables à son épanouissement.

Collectif soutien migrants 13 / El Manba, Médecins du Monde, Emmaüs Saint-Marcel
Avec le soutien de la CIMADE et du Réseau Éducation Sans Frontières 13